Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 15 (1923)

Heft: 11

Rubrik: Dans les organisations syndicales internationales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

3o *Bureau de placement.* D'après le projet des patrons, ceux-ci étaient libres d'engager les ouvriers en cause par l'intermédiaire du bureau cantonal de placement. D'après le nouveau contrat, les patrons et les ouvriers sont tenus d'utiliser le bureau cantonal de placement.

Après que l'assemblée des grévistes du 6 octobre eut accepté l'accord sous réserve qu'aucune mesure de représailles ne puisse être prise, l'Union économique de Bâle, eu égard à l'entente conclue de vive voix, ne reconnut pas cette revendication, attitude qui eut pour conséquence que les ouvriers refusèrent de recommencer le travail. Ce n'est qu'après les pourparlers qui eurent lieu dans la suite que l'Union économique se décida à donner par écrit les garanties nécessaires. Là-dessus, la lutte fut suspendue et les ouvriers reprirent le travail le 12 octobre. Le nouveau contrat est valable jusqu'à la fin de l'année 1927.

Dans les organisations syndicales internationales

A la Fédération internationale des transports. Le camarade Fimmen qui vient d'être nommé secrétaire international des Gens de mer renonce dès le 1er novembre de cette année à ses fonctions de secrétaire de la Fédération syndicale internationale. Avec ses nouvelles fonctions de secrétaire de la Fédération internationale des Gens de mer, Fimmen cumulera celle de secrétaire général de la Fédération internationale des transports qu'il occupait déjà.

Congrès international des organisations de l'industrie de l'alimentation. A fin septembre, siégèrent à Bruxelles les représentants des organisations de l'industrie de l'alimentation. En dehors des fédérations d'Autriche et de Hongrie, qui furent empêchées d'y participer par suite de difficultés de passeport, et des fédérations des bouchers et des ouvriers de l'industrie des boissons d'Allemagne, toutes les organisations affiliées étaient représentées. En outre, les syndicats professionnels se trouvant sur le terrain de la lutte de classe, mais n'appartenant pas à l'Internationale, avaient aussi été invités. Les fédérations des boulangers d'Angleterre et d'Ecosse, ainsi que les fédérations de Russie et de Bulgarie, se rattachant à l'Internationale syndicale rouge, avaient donné suite à l'invitation reçue.

Depuis le dernier congrès, 13 fédérations ont demandé leur admission dans l'organisation internationale. Dix furent acceptées sans opposition. Par contre, les fédérations des ouvriers de la branche alimentaire de Russie et de Bulgarie, ainsi que les ouvriers de laiterie du Danemark, se heurtèrent à des protestations. Schifferstein, le secrétaire de l'Union internationale, soumit au congrès, au nom du comité de l'Union, une résolution dont voici la substance:

« Les organisationsaffiliées au «Profintern» dans les pays où il n'existe qu'une centrale nationale de l'Internationale syndicale rouge peuvent être admis dans l'Union pour autant qu'ils en reconnaissent les statuts. A ce sujet, il faut faire remarquer que la constitution de cellules au sein des organisations affiliées est considérée comme une violation des statuts. Il en est de même du maintien de la centrale des ouvriers révolutionnaires de la branche alimentaire, ainsi que de la publication de tout journal en contradiction avec les dispositions contenues dans les statuts. Le comité a le droit d'exclure de l'Internationale les organisations qui violent ses statuts. Les organisations exclues ont le droit de recours au prochain congrès. »

La discussion fut très animée. Les délégués hollandais, français et belges prirent position contre l'admission des fédérations de Russie et de Bulgarie. Un premier tour de scrutin donna 10 voix pour l'admission sans condition et 34 pour l'admission sur la base de la résolution du comité de l'Union. A la votation définitive, la proposition de rejet de la Hollande obtint 20 voix et celle du comité de l'Union 22. L'admission de la Fédération danoise des ouvriers de laiterie fut ajournée jusqu'à son adhésion à la centrale nationale.

Ensuite, Schifferstein rapporta sur les tâches futures de l'Union internationale; il combattit notamment les tendances visant le développement du mouvement ouvrier sur la base de l'Internationale professionnelle. Il démontra que la Fédération syndicale internationale ne peut se baser que sur les centrales nationales. Ce point de vue fut admis par l'assemblée. Il fut adressé un pressant appel recommandant l'adhésion aux fédérations non encore affiliées. Un second appel justifie et recommande la transformation des fédérations professionnelles en fédérations d'industries. La Fédération syndicale internationale est invitée à user de toute son influence pour obtenir la suppression totale du travail de nuit dans les boulangeries. Le comité de l'Union est porté à 15 membres. Willhelm est nommé président, Schifferstein, secrétaire. Le prochain congrès aura lieu à Copenhague.

Xme congrès international des lithographes et professions similaires. A fin septembre eut lieu *à Lucerne* le dixième congrès de l'Internationale des lithographes et professions similaires. Etaient représentés: l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique, la France, la Hollande, l'Italie, la Suède, la Suisse et la Tchécoslovaquie. En outre, assistaient aux délibérations les secrétaires internationaux des imprimeurs et des relieurs, ainsi qu'un représentant de la Fédération syndicale internationale et un délégué du Bureau international du travail. N'étaient pas représentés: la Norvège, le Danemark et la Hongrie; la Pologne, la Yougoslavie, le Luxembourg, l'Espagne et la Roumanie s'étaient fait excuser. Sur 18 pays comprenant 44,079 membres, il y en avait donc 10 de représentés au congrès avec 42,067 membres.

Le premier point de l'ordre du jour traité par le congrès fut le rapport du secrétaire international. Il est pris connaissance avec satisfaction du fait que dans toutes les fédérations affiliées, la journée de huit heures est appliquée strictement. Le congrès déclare continuer à faire ses efforts pour la réduction de la durée du travail. Les fédérations sont invitées à défendre, par tous les moyens, la journée de huit heures contre les attaques des patrons.

Depuis le dernier congrès de 1920, les fédérations des pays suivants ont sollicité leur admission: la Bulgarie, le Luxembourg, la Roumanie, la Yougoslavie, la Russie, la Grèce et la Bohême du Nord. Les quatre premières furent admises à l'unanimité. Par contre, l'admission des fédérations de Russie et de Grèce fut repoussée à l'unanimité, parce que celles-ci se rattachent à l'Internationale syndicale rouge. La fédération de la Bohême du Nord donna lieu à un long débat. Après l'attribution de la Bohême du Nord à la Tchécoslovaquie, les ouvriers de langue allemande constituèrent une union syndicale particulière, contrairement au principe: « un pays, une organisation ». Il y a ainsi en Tchécoslovaquie deux organisations des ouvriers des arts graphiques, dont la tchèque se rattache à l'Internationale. La proposition d'accepter provisoirement l'organisation allemande jusqu'au prochain congrès, ceci eu égard aux circonstances spéciales, ne trouva pas un appui suffisant.

Au sujet de la question des fédérations d'industries, le congrès prit plutôt une attitude négative. En ce qui concerne l'activité de la Fédération syndicale internationale, il fut voté une résolution rendant hommage à son travail et invitant toutes les organisations nationales à faciliter l'application des décisions du congrès syndical international et à s'opposer énergiquement à toute tentative de dispersion.

Ensuite, le délégué Herbst (Allemagne) rapporta sur le développement de la technique dans les arts graphiques. La conviction que les arts graphiques sont appelés à développer parmi les peuples le goût du beau, trouva son expression dans une résolution. Les organisations doivent donc considérer comme étant de leur devoir de tout mettre en œuvre pour réaliser un travail toujours meilleur et vouer toute leur attention à l'éducation théorique et pratique des apprentis.

Finalement, le congrès discuta les nouveaux statuts, qui furent acceptés avec quelques modifications. Comme précédemment, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande et la Suisse seront représentées dans l'exécutif. Le secrétariat international reste en Belgique. Le secrétaire international Poels fut réélu par acclamations.

A l'Etranger

Allemagne. La F. S. I. communique que le 17 octobre se sont rencontrés en une séance commune les comités des trois grandes organisations syndicales nationales, la Confédération générale des syndicats allemands, la Fédération des fonctionnaires d'Etat et la Fédération des Unions libres d'employés, pour prendre position à l'égard de la situation actuellement menaçante en Allemagne. L'une des résolutions adoptées prend position au sujet des tentatives de supprimer la journée de huit heures; elle dit:

« Le prolétariat organisé dans les syndicats oppose à toute tentative de supprimer la journée de huit heures, aujourd'hui comme hier, une résistance énergique, persuadé qu'il est que, dans un ordre raisonnable et dans le cadre de la journée de huit heures, il est parfaitement possible d'arriver à une production suffisante. Et si, le cas échéant, un travail supplémentaire est indispensable à une saine économie nationale, les syndicats sont prêts à conclure des ententes de salaires.»

Dans son discours de clôture, le président de la Fédération des Unions libres d'employés a déclaré que cette séance commune des ouvriers, employés et fonctionnaires est un avertissement au gouvernement et à la droite qui croiraient pouvoir supprimer la république.

Italie. Les syndicats italiens, qui avaient pris après la guerre un bel essor, furent à peu près décimés sous le règne du gourdin et des violences fascistes. Les travailleurs furent obligés d'adhérer, sous menaces des pires violences, aux organisations fascistes.

Pour prendre position à l'égard des partis politiques et du gouvernement, la Confédération générale du travail avait convoqué pour les 23, 24 et 25 août dernier une conférence des délégués de ses organisations affiliées. Cette conférence n'avait qu'un caractère consultatif, le congrès de la C. G. T. étant seul compétent pour prendre une décision.

Après une longue discussion où les opinions se heurtèrent au sujet de l'attitude à observer à l'égard du gouvernement fasciste, la conférence vota une résolution approuvant et faisant confiance au comité exécutif confédéral. Le principe suivant lequel l'organisation syndicale doit être indépendante des partis et des gouvernements a été confirmé à nouveau par la conférence. La résolution déclare que cette indépendance impose à la C. G. T. une politique de travail ayant pour base la liberté et s'occupant de tous les problèmes de la vie moderne (liberté d'association, de presse, de parole). La C. G. T. ne doit pas avoir de préjugés à l'égard du gouvernement; c'est en prenant en considération sa réalisation, que le programme du gouvernement doit être évalué. La conférence affirme enfin, qu'elle agira, en dépit des difficultés actuelles, pour la défense des intérêts des travailleurs, artisans de la prospérité de la nation.

Indes britanniques. (F. S. I.) Le quatrième congrès des syndicats pan-indiens aura lieu à Calcutta, à la fin de l'année. Le mouvement syndical des Indes britanniques existe depuis 1918; c'est cette année-là que fut fondée, à Madras, l'organisation des ouvriers du textile. En 1920, fut tenu, à Bombay, le premier congrès syndical, en 1921 le second, à Jharia, et le troisième à Lahore, en 1922. Il existe un comité permanent, de la Confédération des syndicats pan-indiens, à Bombay. Le secrétaire en est Chamman Lall. Y sont affiliés 97 syndicats avec 1½ million de membres.

Situation du chômage à fin septembre 1923

Industries	Chômeurs		Secourus
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons	359	640	42
Vêtement et cuir	364	33	27
Bâtiment et peinture	3,884	136	—
Bois et verre	387	9	3
Textile	2,000	7,333	700
Arts graphiques et papier	667	22	93
Métallurgie, électricité	2,283	3,926	467
Horlogerie, bijouterie	1,960	921	861
Commerce	1,800	16	432
Hôtels, cafés, pensions	1,338	—	—
Autres professions	2,226	956	96
Personnel sans connaiss. prof.	5,562	430	748
Total pour la Suisse	22,830	14,422	3,469
Total août 1923	22,554	13,507	3,655
» juin 1923	25,583	13,585	4,979
» mai 1923	30,288	15,640	7,900
» avril 1923	35,512	17,767	11,015
» février 1923	52,734	21,791	21,856
» décembre 1922	53,463	20,429	21,420
» octobre 1922	48,218	21,585	16,581
» août 1922	51,789	25,538	16,467
» juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,782
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,653	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045